

REPUBLIQUE FRANCAISE**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS**

N° D2023-07-13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALDépartement
de l'AUDEArrondissement
de NARBONNE**Domaine :**Adminsitration
Générale**Objet : Approbation
motion de
l'association des
maires de l'Aude sur
les violences envers
les élus****Nbre de conseillers**

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

**Convocation en date
du : 26 juin 2023****Affichage en date
du : 05 juillet 2023****Publication de la
présente en date
du : 05 juillet 2023****CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
05 juillet 2023****PAR PUBLICATION
LE : 05 juillet 2023****Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : ROCHETTE Justin, TROCHON Marjolaine

Procurations : ROCHETTE Justin à CECCHINATO Alain, TROCHON Marjolaine à BLANC Eric

Secrétaire : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'Association des Maires de l'Aude portant sur les violences envers les élus.

Il rappelle que les menaces et les violences envers les élus locaux sont, ces dernières années et en particulier ces derniers mois, en constante augmentation.

Les faits de violence sur les élus signalés ont augmenté de 32 % entre 2021 et 2022.

L'AMA (Association des Maires de l'Aude) soutient pleinement les actions engagées par l'Association des Maire de France qui a engagé des actions de lutte contre les violences faites aux élus.

Au-delà des mesures, l'AMA soutien les demandes formulées par l'AMF concernant plusieurs évolutions législatives présentées au Gouvernement.

En outre, l'AMA demande que l'Etat octroie davantage de moyens humains et financiers aux forces de police et de gendarmerie dont les moyens d'enquête s'avèrent insuffisant.

Enfin, l'AMA condamne avec fermeté les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

✓ Approuve la motion de l'Association des Maires de l'Aude concernant les violences faites envers les élus

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 04 juillet 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230704-D20230713-DE